

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 29 août 2023

-----

Convoqué le : 23 août 2023  
Affiché le : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme EUDIER, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, BERTRAND, NOURICHARD, FOUACHE, LECLERCQ, BOUTIN, Mmes COUTANCE, MORISSE.-

Etaient excusés : Mme STIL (pouvoir donné à Mme EUDIER), M. DACHER (pouvoir donné à M. COURSEAUX), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), Mme COLBOC (pouvoir donné à M. LECLERCQ)-

formant la majorité des membres en exercice  
Madame COURCHE a été élue secrétaire.

-----

Objet : **Délibération n°56/2023 : Attribution d'une subvention supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale**

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'attribuer une subvention supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale afin de lui permettre de répondre favorablement à la demande de financement complémentaire de 5 000 € de l'association Le Ressort pour l'épicerie solidaire.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'instruction codificatrice M14.
- Le budget primitif 2023 et ses décisions modificatives.

Considérant la demande du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Romain

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Article | Fonction | Libellé                                  | Dépenses  | Recettes |
|---------|----------|--|-----------|----------|
| 657362  | 020      | Subvention fonctionnement versée au CCAS | + 5 000 € |          |
| 6156    | 020      | Maintenance                              | - 5 000 € |          |
| TOTAL   |          |  | 0 €       | 0 €      |

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Clotilde EUDIER

